

# **Interprofession du lait**

## **BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE**

---

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait, 24 février 2010

### **Durcissement contre la surproduction actuelle**

**Lors de sa séance du 23 février 2010, le comité de l'Interprofession du lait (IP Lait) a concrétisé la réduction des quantités décidée déjà en janvier passé. L'abaissement de l'indice des quantités de lait d'industrie de 103.6 à 100.0 points sera mise en œuvre de mars à juin, période de forte production. La quantité soustraite de 62 000 tonnes devra obligatoirement être vendue à la bourse. Le comité s'est par ailleurs exprimé en faveur d'une réserve d'intervention pouvant être utilisée de manière temporaire.**

Le 28 janvier passé, le comité de l'IP Lait décidait d'abaisser l'indice des quantités de lait d'industrie de 103.6 à 100.0 points et de laisser le prix indicatif inchangé à 62.0 ct./kg (hors TVA, franco quai de chargement). Cette décision a été confirmée lors de la séance du 23 février. Le comité est d'avis qu'une hausse du prix indicatif n'est actuellement pas indiquée. Compte tenu de l'incitation à intensifier la surproduction, de l'évolution des prix de la poudre de lait et du beurre sur les marchés internationaux, de la tendance à la baisse du cours de l'euro, et vu que la question du prix indicatif sera de toute façon discutée lors de la prochaine séance de comité, une augmentation du prix indicatif ne se justifie actuellement pas.

Avec l'abaissement de l'indice du prix indicatif, le comité a reconnu la problématique de la situation actuelle de surproduction. La diminution de 3.6 points correspond à 62 000 tonnes de lait d'industrie en moins, soit l'équivalent d'env. 3000 tonnes de beurre. Le comité a décidé qu'une réduction de cette ampleur ne pourrait pas être appliquée tout au long de l'année 2010. Comme le demandent les producteurs, pendant la période courant du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin, la quantité de réduction ne portera pas sur la quantité contractuelle et sera obligatoirement mise en bourse sur une période plus réduite. L'outil de la bourse du lait offre aux acteurs du marché la possibilité de commercialiser au besoin le lait à des conditions de marché pures. Si le prix devait rester durablement en dessous d'un seuil défini (53.2 ct./kg pendant le mois de mars 2010), le comité se réserve le droit de procéder à un dégagement du marché. Dans ce cas, on fermerait la bourse et une quantité de lait à définir serait transformée et exportée aux prix du marché mondial.

Avec la suppression du Fonds de soutien de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL, à la fin 2009, s'est posée la question de savoir si à l'avenir, il fallait un instrument permettant d'intervenir directement sur le marché. Le comité estime qu'un soutien permanent du prix de produits définis est dépassé. L'idée d'un fonds d'intervention permanent est rejetée, mais le comité a approuvé le principe d'une réserve d'intervention à usage temporaire. Le profil d'utilisation, le financement, un controlling transparent et d'autres aspects de détail de cette nouvelle possibilité d'intervention seront prochainement concrétisés en étroite collaboration avec tous les partenaires du marché.

*Pour tout complément d'information:*

*Daniel Gerber, gérant IP Lait, 079 651 13 74*

*Markus Zemp, président IP Lait, 079 420 63 46*

*[www.ip-lait.ch](http://www.ip-lait.ch)*